



RÉUNION du Comité d'Établissement DT Ile de France

CE des 24 et 29 Mars 2010

LES REPRÉSENTANTS DE LA CGT :

Elus Titulaires :

DEBAR Philippe
FORTUNE Laura
PALAU Jean-Marc
GERBER Serge
PORET Magali

Elus Suppléants :

THOMAS Corine
BOUILHAC Christian
GELASSE Marie-Josée
PADONOU-LOKO Emmanuelle
LECONTE Jean-Marc

Représentant Syndical CGT :

JAFFEUX Jean-Pierre RS

Principaux points à l'ordre du jour :

- 1) Regroupement des trois « espaces développement » sur l'IdF.
- 2) Projet de suppression d'un Établissement secondaire : l'AVSC Paris...
- 3) Rapport trimestriel sur l'emploi.
- 4) Info sur FTTH sur l'IdF.
- 5) Rapport sur le logement en IdF.
- 6) ASC :
 - a. Cadeau Noël enfant.
 - b. Soirées CE 2010 - 2011.

Quelles améliorations, (ou dégradations) pour les salariés de France Télécom d'IdF attendre de la fusion des trois espaces développements ?

La DT envisage de regrouper les trois espaces développement ⁽¹⁾ de la DT. 12% des emplois actuels vont être supprimés.

Ce service, bien que jouant le rôle « d'ANPE Interne » (servant souvent à aider aux départs...), n'est malgré tout pas épargné par F.T. L'activité, nullement en décroissance (arrivée du TPS, reprise des projets de réorganisation...) reposera sur un effectif revu à la baisse. France télécom tente de justifier les 9 suppressions de poste par une règle « mathématique », l'activité en direction des personnels de la bande E à G partant sur une autre direction (fonctions supports).

Une fois de plus, FT demande aux collègues de postuler sur leur propre poste, ce qui est inacceptable et insultant. Une fois de plus, nous constatons que le nouveau FT annoncé par Stéphane Richard tarde à venir...

De plus, les définitions des activités des CM (Conseillers Mobilité) et des CD (Conseillers Développement) sont très floues, et le risque est grand pour les CD (majorité des personnels) de perdre une partie de leurs activités...

Quant à l'avenir des 7 sites géographiques, s'ils sont actuellement maintenus par FT, rien ne dit que demain cela va perdurer ; il n'y a qu'à voir ce qui se passe ailleurs en cas de restructuration et la fermeture à terme de certains sites ! De plus, il sera nécessaire pour les salariés des espaces développements de s'adapter aux emplois que FT aura décidé de garder sur chaque site, sinon il faudra être « mobile » sur un autre site. Le volontariat deviendra alors « obligatoire » avec le stress qui va avec et que l'on subit depuis des années dans notre entreprise.

Les services développements ont été créés pour « accompagner » les massives suppressions d'emplois décidés par les différents plans de FT et la suppression des « anciens BO ».

Les personnels de FT qui n'ont déjà plus de structure de proximité pour les aider sur tous les problèmes « Relations humaines » vont en avoir encore moins demain avec cette restructuration qui centralise et éloigne encore plus des services de base. Par exemple les entretiens dans le cadre du TPS, vont être encore plus difficiles à obtenir du fait des manques de Conseillers.

Ne serait pas il plus judicieux de développer des RH de proximité dans tous les sites FT, de recréer une présence physique sur les sites d'établissements secondaires, comme les BO qu'ont pu connaître les plus anciens.

Résultat des votes sur cette restructuration : Contre 5 CGT et 1 CGC ; Abstention 8 SUD et 2 FO; Pour 4 CFDT

⁽¹⁾ ANPE de FT

Emploi ? Vous avez dit emploi ?

La direction de la DT Ile de France a présenté le bilan trimestriel de l'emploi au 4^{ème} trimestre 2009 sur son périmètre. Fin 2009, la DT comptait 10 226 CDI en activité (contractuels et fonctionnaires), 225 CDD, 689 Apprentis et 51 Contrats de Professionnalisation. Les effectifs hors activité étaient de 2 162 (912 CFC, 231 congés de maladie de longue durée, 1 019 congés sans solde, dispo, absences diverses...). Les CDI TP (Temps Partiel) représentaient 279 emplois. Les CDI TP sont des contrats de travail avec un temps partiel imposé, plutôt destinés aux étudiants.

Pour mémoire, 630 personnes de la DT ont été transférées sur une direction nationale DCE (Direction Clients Entreprises) au 1^{er} juillet 2009. **En neutralisant l'impact de ces départs, la baisse des effectifs a été proche de 3% en 2009.**

Au cours de ce 4^{ème} trimestre 2009, 218 salariés ont rejoint la DT, 302 l'ont quitté. Le recrutement externe a représenté 89 emplois (66 en CDI, 23 en CDI TP).

Malgré les engagements de la direction de la DT Ile de France le recrutement de 70 Techniciens Intervention Clients sur 2008/2009, est non finalisé à ce jour, et quid des 81 salariés suite aux négociations nationales sur le stress ? L'emploi continue à décroître sur notre direction. Le nouveau France Télécom a du mal à voir le jour.

**L'emploi est étroitement lié aux conditions de travail et à la qualité de service.
Ce n'est pas au personnel de supporter toute la misère de l'entreprise dans ce domaine.
Les créations d'emplois sont incontournables pour pérenniser l'avenir de notre entreprise.**

Projet de suppression de l'AVSC Paris.

Face à ce projet qui supprime un établissement secondaire de la DT IdF, avec son lot de retombées désastreuses pour le personnel, la CGT pense qu'il serait nécessaire que le CE fasse une contre proposition à celle de poursuite de la casse des services parisiens, en se faisant aider par un expert.

Ainsi nous proposons de travailler une contre proposition visant à créer ou recréer des sites AVSC (*pour toutes les activités 1014 ; 1016 etc*) dans chacun des départements franciliens. Cela passe obligatoirement par la consolidation des AVSC existantes sur tous les sites, la création de nouvelles AVSC, sur les départements n'en disposant plus 93, 94, 91... Ces créations de sites s'accompagnant de création d'emplois et de la reprise de la sous-traitance. Oui, Il faut ramener l'emploi près des lieux de vie des salariés, et arrêter de nous faire traverser l'Île de France pour aller travailler.

Cette proposition a été faite aux autres délégations syndicales, la réponse a été en résumé : « on est d'accord mais faites le travail »...

La CGT souhaite dans ce dossier comme dans les autres prendre toutes ses responsabilités, à la hauteur des moyens que les salariés lui ont donné. La CGT n'est que la 4ème organisation syndicale dans les AVSC parisiennes avec 14,5%, loin derrière SUD 35%, CFDT 26% et FO 15,7% ; or, un tel projet nécessite un engagement de toutes les organisations syndicales et le soutien et l'action du personnel. La CGT continuera de travailler pour gagner le soutien des personnels et créer ainsi le rapport des forces pour gagner.

Le rattachement de l'AVSC Paris et de ses salariés à l'AVSC Ile de France SUD et EST est une opération qui, au final, supprimera des postes et va encore plus faire perdre des repères aux salariés.

Ce rattachement ne répond ni aux besoins de la population, ni aux besoins des salariés (*lieu de résidence des salariés*). A contrario de la concentration, la solution est une AVSC par département et non une concentration.

A la question : Combien d'économies d'emplois y a-t-il derrière cette opération ? La direction a beau jeu de répondre 0 sur l'AVSC quand on sait que les suppressions d'emplois ont eu lieu précédemment en incitant fortement les salariés à quitter cette AVSC sous couvert de départs volontaires. Quant à l'AVSC Ile de France Sud et Est réponse quelque peu différente puisque cette opération leur permet de redéployer des « *sureffectifs* ».

Quel va être le nouveau périmètre des IRP ?

Cela reste à définir mais avec il y aura des conséquences sur les DS, DP, et le CHSCT ; donc en réalité, il y a une remise en cause de la représentativité de proximité, au plus près des salariés.

Avec ce rattachement il est plus qu'évident que les salariés vont perdre des représentants pour les défendre. La direction propose des négociations mais à quelle hauteur ? Comment la direction pense justifier le manque de moyens auprès des salariés ?

Au sujet des spécificités des services : primes, JTL, plans de promotion, horaires... La DT semble découvrir ces acquis des personnels. Dans un 1^{er} temps ils ne seraient pas remis en cause mais on se dirigerait vers un Règlement Intérieur unique... Le règlement de l'AVSC ISE serait beaucoup moins intéressant que celui de l'AVSC Paris. Nous devons lutter pour conserver nos acquis.

Comment se fait-il que dans le document fourni pour le CE il ne soit pas mentionné l'arrivée de flux d'appels Net et Mobile sur le plateau Convergence + comme cela est le cas dans le document fourni au CHSCT de l'AVSC Paris ? La direction ne trouve pas cela du tout anormal... En revanche, ils ont oublié de mentionner qu'un tiers du parc d'appels Service Privilège a été redéployé vers Rennes et Bordeaux. Sic !

En faisant ce rattachement la direction en profite pour faire des changements en douce, comme d'habitude.

Ce projet de suppression de l'AVSC Paris ne doit pas voir le jour, ensemble luttons pour nous défendre, rien n'est encore décidé, tout est possible, oui on peut ensemble imposer une stratégie de maintien et de développement des AVSC, de création de sites dans tous les départements d'Île de France pour rapprocher le travail des lieux de vie.

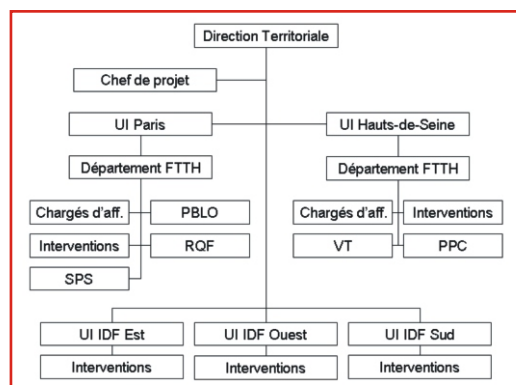
Les belles paroles de notre nouveau PDG doivent être suivies d'effet sur le terrain.

Oui on doit reprendre la sous-traitance. Oui il faut créer des emplois plutôt que de les supprimer !!!

Organisation des activités liées au déploiement du FTTH en IdF.

La Loi de Modernisation de l'Économie (LME : août 2008) et les dernières recommandations de l'ARCEP (Autorité de régulation des Communications Électroniques et Postales) permettent une reprise de l'activité de la fibre optique dans un contexte concurrentiel fort où la sous-traitance est prépondérante.

L'organisation prévue par FT consiste à centraliser les activités qui n'ont pas de proximité immédiate avec le client et les activités adhérentes qui sont l'intervention client et réseau.



Les activités chargées d'affaires sont hébergées par l'UI Paris (28) et HdS (18).

Le Pilotage de la Boucle Locale Optique (PBLO) sur UI Paris site Voltaire (14).

Le Pilotage de la Production Client et Conduite d'Activité (PPC et CA) sur l'UI HdS site Levallois (21).

La Vérification Technique (VT) sur l'UI HdS site Levallois (10).

La Relation Qualité Fournisseurs (RQF) sur l'UI Paris site Voltaire (3).

Le Responsable Local du Processus (RLP) UI Paris Voltaire (1).

Gestion des appro/Budget UI Paris site Voltaire (2).

Chaque UI aura la responsabilité de ses Techniciens Interventions Clients et Réseaux dédiés à la fibre ainsi que du coût, de la qualité et de la satisfaction client aussi bien en production qu'en rétablissement.

Donc pour les Chargés d'Affaires et la Vérif Technique FT confirme que la zone géographique d'activité est le périmètre de l'Île de France.

Les Caff de Levallois couvriront l'Ouest parisien et, ceux de Voltaire, l'Est Parisien.

Le recrutement des nouveaux Caff se fera sur les périmètres des nouvelles UI ouvertes à FTTH et seront rattachés soit sur l'UI Paris ou l'UI HdS.

Les nouveaux TICs et TIRs après formation auront la possibilité d'être tutorés soit sur leur secteur géographique soit sur le secteur du tuteur. Ne perdons pas de vue que le périmètre d'intervention pourra être élargi en fonction de la montée en charge de l'activité.

Nous suivrons attentivement les formations proposées pour la tenue du poste et demanderons à l'entreprise de les compléter ou les reprendre en fonction des besoins des personnels.

Le choix de l'entreprise d'utiliser majoritairement la sous-traitance pour la réalisation du réseau fibre optique aussi bien en production qu'en maintenance fera perdre à moyen terme les compétences et les qualifications nécessaires au déploiement et à l'entretien de ce réseau.

La proposition de la CGT pour un réseau tout fibre optique en partie terminale de ligne est loin de pouvoir se réaliser. Sous couvert de concurrence et de réglementation, les budgets pour la réalisation du réseau du futur sont loin de permettre son développement. Mais il n'y a pas que les budgets qui sont limités ! L'emploi ne sort pas grand de cette bataille que se livrent les opérateurs. Pour toute l'Île de France les personnels FT dédiés à la fibre optique passent de 117 à 130 dans un premier temps.

La CGT revendique un réseau tout fibre optique sur tout le territoire sans discrimination tarifaire pour les usagers-clients et réalisé par des personnels en nombre suffisant et correctement formé.

Pour cela nous demandons la ré appropriation totale et publique de FT.

Le logement au CE de la DT IDF

Les problèmes de logements (*mal logement et non logement*) concernent près de 10 millions de personnes en France. Nous retrouvons dans ce chiffre bon nombre de nos collègues de France Télécom et, sur le périmètre qui nous intéresse, des salariés de la DT IDF.

Pour aider et informer les salariés, il existe au sein de chaque CE (*Comité d'Établissement*) des CIALs (*Commission d'aide et d'information au logement*) et une CIAL au niveau du CCUES (*Comité Central de l'Unité Économique et Sociale*) FTSA-Orange.

Quelques chiffres :

Sur les prêts

Si l'on retire les « *pass travaux* » qui ont été supprimés suite à la loi Boutin début 2009, les prêts de l'entreprise se réduisent d'année en année pour atteindre un taux ridiculement bas de 4 293 000€ nationalement...

Sur le locatif

Bilan logements locatifs	2006	2007	2008
Familles logées en IDF	540	517	501
Ensemble du parc FT IdF (issu des PTT) et Parc ASTRIA (gestionnaire du logement FT depuis 1990)	485	459	440
Nouveaux droits	55	58	61
Demandes en instance au 31/12	2434	2565	2355
dont pour IDF	1690	1760	1662

Alors que les besoins sont immense 1662 demandes ne sont pas satisfaites. FT a rendu en 2008 nationalement 686 logements et n'en réserve que 92...

C'est scandaleux !!!

Ainsi l'entreprise se limite en termes de logement à son obligation légale.

Elle verse une PEEC (*Participation des entreprises à l'effort de construction*) de 0,46% (*c'est bien loin de son nom : le 1% !!!*) au collecteur ASTRIA.

FT n'a aucun service logement propre sur la DT IdF, il ne répond même pas aux obligations légales que lui impose la loi, à savoir communiquer toutes les données sur son territoire (*FT ne donne que les chiffres nationaux*).

Seulement deux personnes nationalement s'occupent du logement à FT.

C'est dire le peu de cas que l'entreprise fait des problèmes de logement de ses salariés.

Sur proposition de la CIAL du CE, présidée par la CGT, les élus ont voté 3 résolutions.

La première demandant à la DT IDF de présenter en information/consultation le bilan 2009 de l'utilisation de la PEEC (*participation des entreprises à l'effort de construction*) sur son périmètre DT IdF (*vote unanime*).

La deuxième mandatant la C.I.A.L pour présenter un cahier des charges pour une enquête/expertise sur le logement à soumettre au vote du CE de la DT IDF au mois de juin 2010 ; enquête pour approfondir la connaissance des besoins des salariés sur la DT, et mesurer l'évolution depuis 2008 date de la précédente enquête. (*Vote majoritaire des élus sauf l'abstention de FO*).

La troisième demande à la DT IDF de mettre en place en son sein un correspondant logement qui fera le relais avec la DAS de la DRHG, avec le réseau RH des unités, le collecteur ASTRIA et la C.I.A.L du comité. (*Vote unanime*).

Suite à une question de la CFDT sur le meilleur lieu pour débattre de ces questions du logement, compte tenu que les données sont géographiquement données (*ensemble de l'IdF*), la CFDT demande si la commission territoriale d'IdF (*structure régionale, créée par FT pour informer sur l'emploi sur l'IdF, tous CE confondus, divisions et DT, aucun vote ni décision ne se prend dans cette instance*) ne serait pas l'endroit de ces débats.

Le DT ne se prononce pas et renvoie au fait que l'entreprise ne s'est pas donnée une organisation en CE géographiques.

Pour la CGT, le bon lieu est bien le CE (la loi l'a prévu !) Par contre il y a nécessité d'obtenir de l'entreprise que les CE soient géographiques, revendication défendue par la CGT (*malheureusement seule*) lors des définitions des périmètres des CE. Des CE géographiques seraient utiles et nécessaires pour le logement mais aussi pour les ASC !!!

Le logement est devenu une priorité nationale mais l'État et les entreprises se désengagent de plus en plus.

Pour la CGT il y a besoin que les salariés se réapproprient le logement.

Il y a nécessité de réorienter les aides individuelles vers l'aide à la pierre pour la construction massive de logements.

Pour aider les salariés à obtenir satisfaction à leurs revendications sur le logement, la région CGT FAPT IdF met à disposition une pétition. Signez-la !!!

Pour l'accès de tous à un logement !



Exigeons :

- La construction de logements sociaux de qualité à la hauteur des besoins.
- L'accès à un logement stable et autonome pour tous, neuf ou rénové, pour une quittance (loyers+charges) ne dépassant pas 20% du revenu.
- Un grand service public de l'habitat et du logement.

Signons massivement la pétition CGT pour l'accès au logement !



Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
18025 RUE MICHELLE BOUTIN 91120 BRÉVILLÉ SUR LOYRE - E-Mail : fnsst@orange.fr - Tél : 03 45 21 16 21
CGT - Membre de la CGT - 10, rue de la République - 91120 Bréville sur Loire - France

Noël enfant

Une majorité d'élus (CGT et SUD) a voté les mesures suivantes :

Pour les enfants jusqu'à 10 ans (au 31 décembre 2010) une proposition de choix de cadeau sur catalogue. Le prestataire retenu est Pintel Jouets.

Le catalogue sera constitué d'une sélection de jouets, livres, produits du commerce équitable, réalisée par les membres de la sous-commission Enfance. Le Coût moyen du cadeau est de 35€ (frais d'envoi compris) **(vote contre de FO ; CFDT ; CGC).**

Pour les enfants âgés de 11 à 16 ans inclus (au 31 décembre 2010) choix d'un chèque entre des chèques lire, disque, cadoc d'une valeur de 50€, ou 25€ lire et 25€ disque. **(Vote unanime).**

Pour les enfants âgés de 17 à 20 ans inclus (au 31 décembre 2010) choix d'un chèque entre des chèques lire, disque, d'une valeur de 50€, ou 25€ lire et 25€ disque. **(Vote unanime).**

Les prestations « Enfants Noël 2010 » (ouverte à tous les ouvriers du CE, retraités compris) devront faire l'objet d'une demande de la part de l'ouvrier-droit. Il n'y aura pas d'attribution ni d'envoi systématique par défaut. **(Pour : CGT et SUD).**

La CGT a proposé une résolution pour que cette année (comme les années précédentes) le fait pour les parents d'appartenir au même CE n'entraîne aucune suppression de jouet pour l'enfant. **(Vote pour CGT ; CGC ; CFDT ; FO. Les élus SUD se sont abstenus).** Une majorité d'élus s'étant porté sur notre proposition elle est adoptée comme l'an dernier, et c'est tant mieux pour les enfants.

Soirées CE 2010 et 2011

Les élus ont voté (les élus CGT se sont abstenus) le principe d'un Programme de 9 soirées sur les deux années, avec les conditions suivantes :

Vote :

abstention CGT et FO ; Pour : SUD, CFDT et CGC ; contre : personne.

- 5 soirées 2010 (septembre 2010 à janvier 2011 pour 2 000 participants) et 4 soirées 2011 (mars à novembre 2011 pour 2 000 participants).
- 8 à 9 thèmes différents.
- Sur 8 sites en Ile de France. **Jusqu'à pas de problème...**
- Nombre prévu de participants : 4 000 sur l'ensemble des dates, pour un coût de 100€ par personne, **la CGT pense que ce coût est trop élevé.**
- Ces soirées sont ouvertes aux ouvriers-droit actifs et CFC, mais pas aux retraités, ce qui pour la CGT est inadmissible, les retraités sont des OD comme les autres, ce ne sont pas des « pions » que l'on appelle pour combler les trous en cas de manque d'inscription. (voir l'exemple de l'an dernier, où 3 semaines avant la soirée, vu les inscriptions insuffisantes, le CE avait fait appel aux retraités...).
- **Les modalités arrêtées ne nous conviennent pas toutes non plus :** 1 soirée par OD par année (soirées 2010 et soirées 2011), ça c'est bon, mais, seulement 1 accompagnant majeur par OD (AD ou extérieur), ça ne va pas ! Limiter aux seuls adultes les soirées interdit aux parents ne pouvant pas se payer de nourrice pour garder leurs jeunes enfants d'y participer. Une gestion plus familiale de ces soirées aurait pour le moins été plus juste. Autre point qui ne nous satisfait pas non plus : « Les Premiers inscrits, seront les premiers retenus » et le « paiement exclusif se fera par carte bancaire ». Qu'aurait coûté au CE de traiter les quelques cas d'OD ne pouvant pas s'inscrire en ligne ou désirant payer par chèques ? Pas grand-chose sans doute par rapport au service que doit le CE à tous les ouvriers-droit.
- Une participation forfaitaire sera demandée aux OD de 10€ par personne. (Nous sommes d'accord).
- **Compte tenu de tous ces éléments et pour ne pas empêcher la tenue de ces soirées qui sont, cette année, décentralisées comme nous le souhaitons, les élus CGT se sont abstenus.**

